

N° 24

# Campagne de balayage

La communauté de communes du Territoire de Lunéville à Baccarat informe que la société COLIN réalisera une campagne de balayage sur la commune du 17 au 19 avril 2019 (il est possible que des aléas décalent le passage d'une journée).

Afin d'optimiser le balayage, nous vous demandons d'éviter le stationnement des véhicules le long des trottoirs pendant cette période.

#### Nom de l'école

A l'initiative de l'équipe enseignante de l'école d'Hériménil, les élèves ont proposé différents noms pour leur école.

Parmi plusieurs propositions, la dénomination « école des étangs » a été retenue.





La pose de la plaque s'est déroulée le **vendredi 18 janvier 2019** en présence de Madame
Catherine ANTONI, Inspectrice de l'Education
Nationale, des enseignantes, de Monsieur le
Maire et de ses Adjoints.

Un goûter pour les enfants a été servi à l'issue de cette petite fête.

### Inauguration de la salle plurivalente

Le samedi 19 janvier 2019 a eu lieu l'inauguration de la salle plurivalente en de Madame Marie-Odile présence GERARDIN, Présidente du Conseil d'Administration de la Caf ; Madame Valérie BEAUSERT-LEICK, Vice-Présidente Conseil Départemental; Monsieur Thibaut BAZIN, Député ; Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire de Lunéville et ancien Député; Monsieur Gérard COINSMANN, Maire de Rehainviller et ses conseillers ;





Madame PAVOZ, Directrice de l'école de Rehainviller; le Major ANDRIOT de la Gendarmerie de Blainville-sur-l'Eau; le Cabinet AUBERT architecte, maître d'œuvre; les représentants des entreprises; les représentants des parents d'élèves et les agents de la commune.

Un verre de l'amitié a été offert par la municipalité pour clôturer cette cérémonie.

Cette salle est utilisée par le **service périscolaire et l'accueil de loisirs**, qui ont intégré les nouveaux locaux le 25 février 2019.

A présent, les enfants profitent des nouveaux aménagements adaptés à leurs besoins.



#### Entretien des usoirs et de la voirie communale

Nous vous rappelons l'importance de ne pas laisser les résidus, issus de l'entretien des trottoirs, dans les caniveaux dans l'attente du passage de la balayeuse. Cette bonne pratique permet notamment d'éviter le colmatage des avaloirs en cas de pluie.

Par ailleurs, nous demandons aux usagers de respecter l'état de propreté de la voirie communale.

#### Situation électorale des électeurs

Ouverture de la téléprocédure permettant à chaque électeur de connaître sa situation électorale.

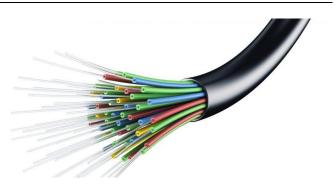
Depuis le 11 mars, chaque électeur peut désormais accéder à ce service sur le site <a href="https://www.service-public.fr">www.service-public.fr</a> afin de vérifier son inscription sur la liste électorale, sa commune d'inscription et son bureau de vote de rattachement.

Si l'électeur n'apparaît pas dans l'application, il sera alors invité à contacter sa commune d'inscription ou à déposer sa demande d'inscription dématérialisée sur le site.

# Installation de la fibre optique

Depuis le jeudi 20 décembre 2018, la société TIHATEL Fibre a démarré les travaux d'aiguillage, tirage et soudure pour l'installation de la fibre optique (projet LOSANGE), sur toute la commune, pour une durée de 6 mois.

Nous vous tiendrons informés du déroulement des travaux et des procédures à venir pour les futurs abonnements



## A retrouver également dans votre Héri Infos...

- ✓ Loi Labbé : votre jardin sans pesticides
- ✓ Elections européennes : 26 mai 2019
- ✓ Compte-Rendu du Conseil Municipal du 28 janvier 2019
- ✓ Compte-Rendu du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> avril 2019

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 janvier 2019

### Renouvellement de l'adhésion au service informatique de l'Association des Maires et des Présidents d'intercommunalité de Meurthe-et-Moselle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'adhésion au service informatique de l'association des maires et des présidents d'intercommunalité de Meurthe-et-Moselle, souscrite par la Commune, prend fin au 31 décembre 2018 et qu'il convient de procéder à son renouvellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de procéder au renouvellement de l'adhésion au service informatique de l'association des maires et des présidents d'intercommunalité de Meurthe-et-Moselle pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- Autorise le Maire à signer la convention

# Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2019 - travaux de sécurité routière

Monsieur le Maire expose le projet de travaux de sécurité routière (construction d'un ralentisseur chemin de Rehainviller) dont le coût prévisionnel s'élève à 4 115,00 € HT soit 4 938,00 € TTC

Ce projet de travaux est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- DETR (40 %):	1 646,00 €
- Autofinancement communal:	
	,
- Coût total :	

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : le projet sera entièrement réalisé au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019 (sous réserve de la réception de la notification d'accord de la présente subvention).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité:

- d'adopter le projet de travaux de sécurité routière (construction d'un ralentisseur chemin de Rehainviller)
- d'arrêter le plan de financement exposé ci-dessus
- de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) au taux le plus élevé

# Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2019 - travaux de voirie

Monsieur le Maire expose le projet de travaux de voirie (réfection du chemin communal de Fraimbois) dont le coût prévisionnel s'élève à 12 500,00 € HT soit 15 000,00 € TTC

Ce projet de travaux est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- DETR (40 %):	5 000,00 €
- Autofinancement communal:	7 500.00 €
	,
- Coût total :	

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : le projet sera entièrement réalisé au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019 (sous réserve de la réception de la notification d'accord de la présente subvention).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'adopter le projet de travaux de voirie (réfection du chemin communal de Fraimbois)
- d'arrêter le plan de financement exposé ci-dessus
- de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) au taux le plus élevé

#### Ecole - participation financière à la classe découverte 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer aux frais de la classe découverte 2019 au Centre de Loisirs et d'Activités Multiples d'Art-Sur-Meurthe pour la classe de CE1-CE2 de l'école d'Hériménil à hauteur de 500,00 €.

## Ecole - participation financière au projet d'atelier de pratique artistique 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer aux frais du projet d'atelier de pratique artistique en partenariat avec le CRI des Lumières pour les classes de CP-CE1 et de CE1-CE2 de l'école d'Hériménil à hauteur de 500,00 €.

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> avril 2019

#### Approbation des comptes de gestion 2018

Le Maire informe l'Assemblée Municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018, des budgets de la Commune et du Service des Eaux, a été réalisée par le comptable public en poste à Lunéville et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs de la Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Maire et des comptes de gestion du comptable public et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les comptes de gestion de la Commune et du Service des Eaux du comptable public pour l'exercice 2018, dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

#### Budget commune - Adoption du compte administratif 2018 et affectation du résultat

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 avril 2018 approuvant le budget primitif de l'exercice 2018,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 novembre 2018 approuvant des décisions modificatives du budget de la Commune relatives à cet exercice,

Hors de la présence de Monsieur José CASTELLANOS, Maire, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Dominique STAUFFER, Premier adjoint au Maire :

- approuve, à l'unanimité, le compte administratif de la commune pour l'exercice 2018 qui s'établit comme suit :

#### **COMMUNE**

	<u>Investissement</u>	<b>Fonctionnement</b>
Recettes	317 068,72 €	626 114,45 €
Dépenses	<u>459 122,51 €</u>	<u>580 853,85 €</u>
Résultat 2018	- 142 053,79 €	+ 45 260,60 €
Résultat cumulé 2017	<u>+ 109 181,38 €</u>	<u>+ 73 050,36</u> €
Résultat cumulé 2018	- 32 872,41 €	+ 118 310,96 €

Résultat global de clôture : + 85 438,55 €

#### Restes à réaliser :

Recettes:	147 776,00 €
Dépenses :	20 783,00 €
Solde des restes à réaliser d'investissement : +	- 126 993,00 €
Solde d'exécution d'investissement :	- 32 872,41 €
Excédent de financement :	94 120,59 €

Il convient d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 établi à 118 310,96 € comme suit :

- Pour un montant de 0,00 € en section d'investissement au compte 1068 en recettes (couverture du besoin de financement)
- Pour un montant de 118 310,96 € en section de fonctionnement au compte 002 en recettes (report de fonctionnement)

Et de reporter au compte 001 en dépenses le résultat d'investissement 2018 établi à 32 872,41€

#### Budget eau - Adoption du compte administratif 2018 et affectation du résultat

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 avril 2018 approuvant le budget primitif de l'exercice 2018,

Hors de la présence de Monsieur José CASTELLANOS, Maire, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Dominique STAUFFER, Premier adjoint au Maire :

- approuve, à l'unanimité, le compte administratif du Service des Eaux pour l'exercice 2018 qui s'établit comme suit :

#### **EAU**

	<u>Investissement</u>	<b>Fonctionnement</b>
Recettes	48 944,73 €	64 092,65 €
Dépenses	<u>33 297,23 €</u>	<u>71 988,26 €</u>
Résultat 2018	+ 15 647,50 €	- 7 895,61 €
Résultat cumulé 2017	<u>+ 102 524,75 €</u>	<u>+ 12 157,50 €</u>
Résultat cumulé 2018	+ 118 172 <b>,</b> 25 €	+ 4 261,89 €

Résultat global de clôture : + 122 434,14 €

Restes à réaliser :	
Recettes:	0,00€
	•
Dépenses:	<u>109 053,00 €</u>
Solde des restes à réaliser d'investissement :	109 053,00 €
Solde d'exécution d'investissement :	+ 118 172,25 €
Excédent de financement :	9 119,25 €

Il convient d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 établi à 4 261,89 € comme suit :

- Pour un montant de 0,00 € en section d'investissement au compte 1068 en recettes (couverture du besoin de financement).
- Pour un montant de 4 261,89 € en section de fonctionnement au compte 002 en recettes (report de fonctionnement).

Et de reporter au compte 001 en recettes, le résultat d'investissement 2018 établi à 118 172,25 €.

## Vote du budget primitif 2019 – service des eaux

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif du Service des Eaux pour l'année 2019 arrêté comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Investissement	564 824,30 €	564 824,30 €
Fonctionnement	76 837,51 €	76 837,51 €
TOTAL	641 661,81 €	641 661,81 €

Il est précisé que le budget du Service des Eaux a été établi en conformité avec la nomenclature M49 et qu'il a été voté :

- par chapitre pour la section investissement sans opérations,
- par chapitre pour la section fonctionnement.

#### Vote du budget primitif 2019 de la commune

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif de la Commune pour l'année 2019 arrêté comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Investissement	365 832,00 €	365 832,00 €
Fonctionnement	735 587,96 €	735 587,96 €
TOTAL	1 101 419,96 €	1 101 419,96 €

Il est précisé que le budget communal a été établi en conformité avec la nomenclature M14 et qu'il a été voté :

- par chapitre pour la section investissement sans opérations,
- par chapitre pour la section fonctionnement.

#### Virement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe de l'eau

Vu l'article L.2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 1<sup>er</sup> avril 2019 relative à l'approbation des budgets 2019 (budget principal et budget annexe);

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de délibérer sur une subvention d'équilibre provenant du budget principal pour équilibrer le budget annexe de l'eau.

Pour cela, Monsieur le Maire précise le montant de la subvention nécessaire :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le virement d'une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe de l'eau comme précisé ci-dessus,
- Précise que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget 2019,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

#### Vote des taux d'imposition

Après en avoir délibéré, et sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de n'appliquer aucun coefficient de variation sur les taux d'imposition de la Commune, le produit fiscal attendu étant de 199 276,00 €, et de fixer les taux d'imposition pour l'année 2019, qui restent inchangés par rapport à 2018, comme suit :

 Taxe d'habitation :
 12,87%

 Taxe foncière bâti :
 13,16%

 Taxe foncière non bâti :
 19,18%

#### Travaux en forêt

Après exposé du Maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'engager au titre des travaux en forêt 2019 : Cloisonnement d'exploitation : maintenance

Pour un total de 2 740,00 € HT

#### Subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser aux associations de la Commune, les subventions suivantes au titre de l'année 2019 :

- Les p'tits écoliers	600,00€
- Association des anciens combattants	230,00 €
- Club détente et loisirs créatifs	460,00 €
- Association familiale	2 000,00 €
- Maison des Jeunes et de la Culture	460,00 €
- Karaté Do	1 400,00 €
- Association Sportive d'Hériménil	1 300,00 €
- Tennis de Table	1 250,00 €
- Tennis Club	400,00€
- Association Pêche Hériménil	500,00€

# Ecole – participation financière à un projet musical pour les élèves de deux classes de maternelle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer aux frais du projet éducatif musical pour les élèves de deux classes de maternelle de l'école de Rehainviller à hauteur de 200,00 €.

#### Ecole – participation financière à la classe découverte

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer aux frais de la classe découverte 2019 au Centre d'accueil et de Plein Air La Colline à Fresse-sur-Moselle dans les Vosges pour les trois classes de l'école d'Hériménil à hauteur de 500,00 €.

## Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie, coordonné par la Métropole du Grand Nancy en application de sa délibération du 8 mars 2019.

<u>Article 2</u> : la participation financière de la commune d'Hériménil est fixée et révisée conformément à l'article 6 de l'acte constitutif.

<u>Article 3</u>: autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération et à signer les documents relatifs aux recensements des besoins pour les marchés proposés.

# Convention de partenariat avec CROIX-ROUGE INSERTION-ADLIS pour la collecte de papier de bureau

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de limiter les ramassages d'ordures ménagères, il est possible de souscrire une convention de partenariat avec l'établissement CROIX-ROUGE INSERTION-ADLIS pour la collecte de papier de bureau.

Cette collecte est gratuite, aucun frais de déplacement n'est facturé dans le cadre des ramassages. Des contenants sont mis à disposition pour chaque site concerné. La collecte s'effectue sur demande. Chaque début d'année, l'établissement CROIX-ROUGE INSERTION-ADLIS délivre une attestation de recyclage, sur laquelle est indiqué le tonnage annuel collecté.

La convention est conclue pour une durée de 12 mois, reconduite de façon tacite chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de souscrire à la convention de partenariat avec l'établissement CROIX-ROUGE INSERTION-ADLIS pour la collecte de papier de bureau,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout acte y afférent.

# Demande de subvention au titre de la contractualisation du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle (Contrat Territoires Solidaires) – éclairage public

Monsieur le Maire expose le projet de travaux complémentaires pour la modernisation de l'éclairage public dont le coût total prévisionnel s'élève à 12 625,20 € HT soit 15 150,24 € TTC et propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre de la contractualisation du Conseil Départemental (contrat territoires solidaires).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le projet de travaux complémentaires pour la modernisation de l'éclairage public, pour un montant total prévisionnel de 12 625,20 € HT,
- confirme que le projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution,
- sollicite une subvention au titre de la contractualisation du Conseil Départemental (contrat territoires solidaires),
- s'engage à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention du Département et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien,
- s'engage à informer les services départementaux de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet (coût, contenu du projet...)

# Demande de subvention au titre de la contractualisation du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle (Contrat Territoires Solidaires) – aire de jeux

Monsieur le Maire expose le projet de création d'une aire de jeux dont le coût total prévisionnel s'élève à 9 863,50 € HT soit 11 836,20 € TTC et propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre de la contractualisation du Conseil Départemental (contrat territoires solidaires).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le projet de création d'une aire de jeux, pour un montant total prévisionnel de 9 863,50€ HT,
- confirme que le projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution,
- sollicite une subvention au titre de la contractualisation du Conseil Départemental (contrat territoires solidaires) au taux le plus élevé,
- s'engage à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention du Département et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien,
- s'engage à informer les services départementaux de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet (coût, contenu du projet...)

# Demande de subvention au Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle au titre du Contrat Territoires Solidaires – dotation aux communes fragiles pour l'année 2019 (école numérique)

Monsieur le Maire expose le projet « ouverture de l'école au numérique » dont le coût prévisionnel s'élève à 13 236,66 € HT soit 15 884,00 € TTC et propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle au titre du Contrat Territoires Solidaires – dotation aux communes fragiles.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le projet « ouverture de l'école au numérique », pour un montant prévisionnel de 13 236,66 € HT,
- confirme que le projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution,
- sollicite une subvention au titre du Contrat Territoires Solidaires dotation aux communes fragiles pour l'année 2019,
- s'engage à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention du Département et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien,
- s'engage à informer les services départementaux de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet (coût, contenu du projet...)

# Demande de subvention au Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle au titre du Contrat Territoires Solidaires – dotation aux communes fragiles pour l'année 2019 (mobilier pour la Maison Pour Tous)

Monsieur le Maire expose le projet d'achat de nouvelles chaises pour la Maison Pour Tous dont le coût prévisionnel s'élève à 4 626,00 € HT soit 5 551,20 € TTC et propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle au titre du Contrat Territoires Solidaires – dotation aux communes fragiles.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le projet d'achat de nouvelles chaises pour la Maison Pour Tous, pour un montant prévisionnel de 4 626,00 € HT,
- confirme que le projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution,
- sollicite une subvention au titre du Contrat Territoires Solidaires dotation aux communes fragiles pour l'année 2019,
- s'engage à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention du Département et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien,
- s'engage à informer les services départementaux de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet (coût, contenu du projet...)